

Pour obtenir une image encore plus exacte de l'influence des administrations provinciales, il faut aller au-delà des comptes nationaux et tenter de retracer les divers investissements qui dépendent, d'une façon ou d'une autre, de l'administration provinciale. Nous avons fait cet exercice pour le cas du Québec et les résultats apparaissent au *tableau 2.2*.

La part des investissements réalisés, autorisés ou encore subventionnés par le gouvernement du Québec dans le total des investissements excluant l'habitation s'établit à plus de 40 % pour les huit dernières années. Si on ajoute à ces investissements ceux des municipalités, la part des administrations publiques excède 45 % du total des investissements au Québec. Le gouvernement du Québec peut donc, de par ses responsabilités constitutionnelles présentes, avoir une influence très importante sur le comportement cyclique de l'économie régionale puisqu'il peut exercer un certain contrôle sur au moins 45 % des investissements faits sur son territoire. Ainsi, par une planification appropriée des investissements qui relèvent directement ou indirectement du gouvernement du Québec, ce dernier pourrait exercer une action contracyclique au Québec. Si on suppose par exemple qu'approximativement 10 % du total des investissements peuvent être déplacés dans le temps à des fins contracycliques, ceci signifie, sur la base des données de 1978-1979, qu'environ un demi-milliard de dollars en investissements pourraient être utilisés à des fins de stabilisation. Ce montant, sur une base annuelle, pourrait, selon les calculs déjà effectués (section 2.1) amener une réduction du taux de chômage de 0.5 à 1 %, si l'on tient compte des effets de recépenses au cours de l'année où les fonds sont dépensés.

Il s'agit donc là d'un impact appréciable et il serait par conséquent incorrect de prétendre que le gouvernement du Québec (et probablement celui des autres provinces) ne peut pas, dans le cours de ses opérations budgétaires normales, influencer de façon contracyclique sa propre économie.

Rappelons cependant que l'analyse de l'expérience des quinze dernières années laisse penser que ce levier n'a généralement pas été utilisé. Au contraire, nous avons démontré que le gouvernement du Québec a, en général, accentué l'effet pervers des politiques fiscales du gouvernement fédéral au Québec (particulièrement au moment des récessions de 1960 et 1970). Il serait donc inexact de prétendre que les fluctuations économiques au Québec ont été amplifiées par la seule politique de stabilisation du gouvernement fédéral.

#### 2.4.3 La contrainte financière des provinces

L'année 1975 constitue, comme on l'a déjà souligné, une expérience intéressante et qui peut avoir valeur d'exemple. L'augmentation de près de 40 % des investissements réalisés, subventionnés ou autorisés par le gouvernement provincial,